

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/12/2012

Affichage du Compte-Rendu  
Sommaire :  
le 28/12/2012

**Délibération n° D-2012-614**

**SITE DE L'ANCIENNE USINE ERNA BOINOT - RÉHABILITATION D'UN  
BÂTIMENT ASSOCIATIF - PRUS OPERATION E10TER - LOT 2 -  
AVENANT N° 1**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJault, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Annie COUTUREAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Excusés :**

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**SITE DE L'ANCIENNE USINE ERNA BOINOT -  
RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF -  
PRUS OPERATION E10TER - LOT 2 - AVENANT N°  
1**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment abritant les associations « Cirqu'en scène » et « Théâtre de la Chaloupe » sur le site de l'ancienne usine Erna Boinot, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe dont le mandataire est l'économiste Brosseau Métrés Etudes (BME) par décision L 2122-22 du 9 novembre 2011.

L'avenant n° 1 approuvé par décision du 17 février 2012, a modifié la composition de cette équipe.

D'autre part, ce projet a fait l'objet de différentes délibérations du Conseil municipal :

- le 20 juin 2011 : autorisation donnée à Madame le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'équipement de l'association « Cirqu'en scène » ;
- le 28 novembre 2011 : approbation du contrat à souscrire avec le Conseil Général des Deux-Sèvres pour la mise en œuvre du programme Proxima « Communes » et autorisation donnée à Madame le maire à signer ledit contrat et les documents s'y rapportant ;
- le 20 février 2012 : approbation du plan de financement relatif à cette opération et autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter des participations financières auprès de partenaires ;
- le 17 septembre 2012 : attribution des neufs lots composant les marchés de travaux.

En cours de chantier, des adaptations techniques justifiées pour des raisons de sécurité incendie doivent être apportées.

Aussi, afin d'être en conformité aux guides de l'emploi des isolants combustibles dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), il est prévu l'utilisation d'un bac sec anti condensation en lieu et place de panneaux « sandwich en couverture avec un isolant polyuréthane » initialement prévus.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'un avenant.

Suite à la prise en compte de ces éléments, le lot 2 est ainsi établi :

N°	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial en € TTC	Montant avenants en € TTC	%	Montant total du marché en € TTC
2	Remplacement de couverture, renforcement de charpente	SMAC	230 290 ,17	- 8 970,00	- 3,89	221 320,17

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 du lot 2 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER